Zeitschrift: L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers

et les ménages

Band: 1 (1907-1908)

Heft: 2

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

travaillant, produisant, amassant des produits et vivant misérablement, sans liberté, sans plaisirs, pendant que les exploiteurs et les actionnaires vont se reposer de leur paresse dans les stations de bains près des Alpes ou au bord de la mer.

Pourquoi ces inégalités? Les exploiteurs ontils plus de mérite à posséder les richesses que les travailleurs qui les produisent? Les possèdent-ils parce que ce sont eux qui turbinent le plus: dix, onze heures par jour? Disposent-ils légitimement de leur fortune dont ils font un véritable instrument de despotisme? De quel droit ont-ils le pouvoir de faire travailler autrui en le laissant végéter ou de le condamner à la faim en lui refusant du travail? Il n'y a plus de

libres; il n'y a plus de droits quand la vie n'est faite que de servitude et d'abdications; il n'y a plus d'indépendance quand on est sous l'autorité d'un ou de plusieurs hommes.

droits quand le corps et l'esprit ne sont pas

Et comme l'existence dément tous les jours la Bible qui enseigne aux grands dispensateurs de philanthropie « aime ton prochain comme toimême », car pour aimer son prochain il faudrait ne point l'asservir, ni le laisser se priver de quoi que ce soit! Comme elle flétrit la morale de notre société dont le but devrait être de laisser

vivre et faire vivre! Si donc les humains veulent s'affranchir, s'ils veulent goûter au calice de la liberté la rosée fraîche des joies et des bonheurs, s'ils veulent dans les élans de la pensée vivifier leur âme et fortifier leur esprit et dans le concert des passions retremper leur énergie, qu'ils n'attendent rien de la bonté des puissants, qu'ils n'espèrent rien de notre organisation sociale actuelle.

Qu'il s'associent au contraire dans la poursuite de cet idéal, qu'ils s'entr'aident mutuellement en ne comptant que sur l'effort de leur classe sur leur propre effort.

Prolétaires! la nature ne vous a pas créés esclaves. Ses prés, ses fleurs, ses moissons, ses richesses vous appartiennent; la nature, c'est la vie et pour vivre il faut être libre.

Devenez donc des fils de la nature! Devenez libres! Corinne.

CHEZ NOUS

Ouvriers et ouvrières d'Yverdon, ne portez plus de cravates rouges ni d'emblêmes d'aucune sorte de couleur rouge; il y a des gens qui se sentent menacés dès qu'ils voient un morceau d'étoffe couleur de sang.

Le Peuple, organe des radicaux d'Yverdon, est certainement dirigé par des gens de cette espèce. Ils sont très étonnés, au Peuple, de n'avoir pas entendu de cris discordants dans notre cortège du Premier Mai. Ils s'attendaient sans doute à ce que les injustices qu'ils commettent, avec tous nos bourgeois, soulèvent nos imprécations, et le drapeau rouge leur est apparu sans doute comme l'emblêmedu sang qui devra être versé en expiation de leurs.

Ils nous jugent à leur aune et c'est leur mauvaise conscience qui leur fait craindre des représailles.

Ce même journal ajoute: « Une centaine de citoyens de notre ville ont donc trouvé qu'il n'y avait pas suffisamment de jours de chômage par année.

Certainement, les ouvriers ont besoin au moins d'un jour pour discuter leurs intérêts de classe et chercher la voie vers la libération.

Et les ouvrières femmes ou les femmes d'ouvriers en ont plus besoin encore.

Combien parmi nous, ouvrières et femmes d'ouvriers, ne comprennent pas qu'elles doivent soutenir leurs maris, leurs camarades de travail! et cependant, combien d'entre nous doivent abandonner leurs enfants en des mains étrangères pour aller travailler à des tarifs de misère dans les fabriques, ruiner

APRES LA BATAILLE

(Rêve d'un réaliste)

L'effrovable bataille s'était terminée à la tombée de

Sur le champ de carnage, qu'éclairait d'une lumière crue la pleine lune, le silence se faisait de plus en plus ; les cris des blessés allaient s'affaiblissant à mesure que décroissaient les forces vitales; dans le lointain on entendait encore ca et la un coup de canon; les voitures d'ambulance, avec leur cortège de médecins et d'infirmiers, circulaient lentement entre les piles de morts et de blessés, pour ramasser ceux-ci, les panser et les transporter aux ambulances.

Sur la vaste étendue, on ne voyait pas une seule

créature humaine qui marchat debout.

Soudain, dans ce lieu d'horreur, parut une femme. S'avançant lentement, elle se penchait successivement sur chacun des officiers couchés sur l'herbe, lui soulevait la tête, le regardait au visage; puis, se re-levant péniblement, elle allait à un autre, d'un pas chancelant, pour examiner encore celui-là, et poursuivait de la même façon sa recherche toujours infructueuse.

Après une heure entière ainsi employée en efforts inutiles, elle s'assit, complètement épuisée, sur un monticule de gazon, pour se reposer et reprendre des forces avant de continuer sa lugubre course. Immobile, elle écouta un moment la plainte des blessés, puis regarda fixement le champ de bataille.

« Où peut être mon Arthur? » dit-elle à haute voix. et elle commença à sangloter. Alors on put voir bouger quelque chose qui, eaché dans l'ombre du monticule, était resté jusqu'à ce moment inaperçu de cette femme ; une tête se souleva un peu, avec de sourds gémissements, et la lune éclaira la figure du guerrier blessé à mort.

« Arthur! » s'écria la femme. Elle poussa un cri per-

cant, et tomba morte à côté de son époux expirant. Or, cette femme était dans un état de grossesse avancée et. dans ce dernier mouvement d'angoisse et d'effroi, elle avait mis au monde un petit garçon, qui, en naissant, commença à vagir.

leur santé, passer leur vie tout entière à faire des rentes aux patrons et finir dans un asile ou aller frapper dans ses vieux jours à la porte des bureaux de bienfaisance.

Tout cela est la conséquence des salaires trop bas

et de la sujétion dans laquelle on nous tient.

Ouvrières de tous les métiers, brisez avec l'indifférence coupable, ne vous reposez pas sur la charité publique. Celle qui est assistée est encore plus

esclave que les autres.

Venez au syndicat, vous n'avez pas du sang de jaunes dans les veines, ni de traîtres, ni d'esclaves, ni de poltronnes; vous avez des besoins de femmes libres, vous avez besoin d'indépendance, de bien-être, de loisirs. Pour obtenir tout cela, ne comptez ni sur la charité, ni sur les patrons, ni sur les hommes, ni même sur le ciel, ne comptez que sur vous-mêmes et agissez!

Comme ils font! — Je profite du journal pour signaler la conduite d'un maître charpentier d'Yverdon qui, sous prétexte d'acheter un calendrier du Grütli, s'est rendu chez la femme d'un syndiqué en l'absence de son mari et s'est permis de lui faire des propositions dégoûtantes.

Je conseille aux individus de cette espèce, lorsqu'ils sont dégoûtés de leurs femmes, et qu'ils désirent tromper autrui, de s'adresser à des femmes de leur propre caste et non pas à des ouvrières.

La femme d'un ouvrier.

Nos camarades chocolatiers de Serriè-

res se sont organisés.

Alors Russ-Suchard, fidèle à la Constitution fédérale qui garantit la liberté d'opinion et la liberté d'association, a congédié jusqu'à présent 18 ouvriers, parmi lesquels un ouvrier qui a travaillé dans la fabrique pendant 21 ans!

A une première lettre que le syndicat lui adressa, M. Russ-Suchard répondit qu'il n'entendait pas discuter avec des gens qu'il ne connaissait pas, des

étrangers, des meneurs.

Vous ne savez donc pas, M. Russ-Suchard, grand

bienfaiteur devant le Seigneur, que les ouvriers syndiqués de votre usine ont mis à la tête du syndicat des personnes indépendantes de vous parce qu'ils connaissent à fond tout le bien — et tout le mal — dont vous êtes capable? — et vous avez l'outrecuidance de reprocher à vos esclaves leur comité indépendant?

Le syndicat jaune que vous avez voulu former et pour lequel vous avez — si inutilement il est vrai! — fait circuler dans la fabrique des listes d'adhésion, ce syndicat jaune aurait sans doute été plus à

vos ordres, n'est-ce pas, cher prince?

Et maintenant que le syndicat jaune a été un avortement, la maison Suchard S. A. vient d'accoucher d'un second enfant — un monstre tout comme le premier. On l'a baptisé « commission ouvrière de la fabrique de chocolat Suchard ».

Les statuts de cette commission vous intéressentils? Nous allons en publier seulement les passages les plus intéressants:

Pour maintenir la bonne entente entre patrons et ouvriers, il est créé une commission ouvrière composée d'ouvriers et ouvrières de la fabrique Suchard.

Va pour la bonne entente... nous allons voir de quelle façon elle sera « maintenue » :

Art. 7. — Quand des délibérations avec la direction sont nécessaires, celle-ci est représentée aux séances de la commission par un ou plusieurs délégués dont l'un prend la présidence. La direction ne vote pas dans la commission, mais se réserve la ratification des décisions prises par cette dernière.

C'est charmant, cette entente, n'est-ce pas? Mais continuons:

Art. 8. — Le secrétariat tient le procès-verbal des séances de la commission. Ce procès-verbal est en tout temps a la disposition des membres de la commission et de la direction; il est considéré comme absolument confidentiel (!) et aucune communication ne doit être faite en dehors de la fabrique.

Art. 10. — Les séances de la commission ont lieu en dehors des heures de travail de la fabrique et dans

un local fourni par la direction.

Hein, quelle bonté!? Mais elle va encore plus loin:

Le cri de la femme et les vagissements du nouveauné étaient quelque chose de si étrange et de si saisissant, que les blessés alentour, malgré leurs souffrances, prétèrent attention.

Ils deverent la tête, cherchant de quel endroit venaient

les cris de l'enfant.

Ces pleurs ininterrompus d'un nouveau-né, en un pareil endroit, en un pareil moment, éveillèrent graduellement, chez ceux des blessés qui étaient en état de penser encore à autre chose qu'à eux-mêmes, une si vive impression, tant de curiosité et de commisération, qu'ils rassemblérent leurs dernières forces pour essayer de s'approcher de l'enfant.

On aurait pu les voir, officiers et soldats, rampant à quatre pattes, péniblement et gémissant à chaque mouvement, vers un même lieu, vers celui d'où partaient

les vagissements.

Et lorsque, redresses sur leurs genoux — car ils n'étaient pas en état de se tenir debout — ils aperçurent le cadavre de la mère, et l'enfant à côté d'elle, tous ils oublièrent complètement leurs souffrances, et pleurèrent.

Un vieil officier prit la main de la morte et y déposa respectueusement un baiser; tous essuyérent leurs yeux humides; et, en sanglolant, souvent forcé de s'interrompre dans son discours par de vives douleurs physiques, l'officier se mit à parler d'une voix faible à ceux qui l'entouraient :

« Camarades, mes pauvres camarades! Tous ici, amis et adversaires, nous avons aujourd'hui fait loyalement notre devoir. Personne ne peut nous adresser le moindre reproche. Nous avons tué et blessé des hommes, et nous avons reçu la mort ou des blessures. Ainsi le veut notre devoir au champ d'honneur; c'est là notre tache, pour l'accomplissement de laquelle nous sommes tous prêts à mourir. Mais regardez cette femme — ici tous commencèrent à sangloter — regardez ce pauvre enfant! Nous, nous donnous notre vie pour ravoir la vie d'autrui; cette femme, elle, a donné sa vie pour créer une vie nouvelle! Quelle grandeur dans cette mère! Et pourtant, qui lui élèvera un monument? Qui commémorera son souvenir par une inscription? Qui parlera d'elle dans l'histoire? Qui s'apitoiera sur son martyre? »

Art. 45. — Les membres de la commission touchent pour chaque séance une indemnité de 1 fr., payée par la fabrique. Le secrétaire reçoit 2 francs.

C'est bien peu, au fond! Les pharisiens ont offert 30 francs à Judas pour trahir une seule personne.

Pour en trahir quelques centaines, douze francs par séance de commission, c'est vraiment bien peu.

Enfin, pour le cas où tout cela ne suffirait pas, MM. Suchard S. A. dans l'art. 16 « se réservent toujours la modification des statuts ».

Ce qu'ils croient « leurs ouvrières » stupides, messieurs Suchard S. A. — Et ce qu'ils seront étonnés, si un beau matin nous, femmes de ménage en Suisse n'achèterons plus un seul brin de leurs différents chocolats!

Comment ils tiennent leur parole! Vous savez qu'à Pâques, lors de la grève générale, la direction des fabriques de chocolat de Vevey, Orbe et Bussigny a promis de régler les tarifs à la pièce « avec bienveillance »? Eh bien! sur dix centimes d'augmentation demandés, ils en ont accordé deux. C'est là leur bienveillance.

Vous vous rappelez que les directeurs ont promis d'égaliser les salaires dans les trois fabriques. A Bussigny, on est resté complètement en arrière parce qu'à Bussigny les ouvrières sont peu nombreuses et qu'il ne vaut pas la peine de leur tenir parole.

Enfin, il a été promis que personne ne perdra son travail pour fait de grève. Or, à Vevey, les directeurs commencent à débaucher les ouvrières qui, depuis de longues années, sont dans la fabrique. Tout cela sous prétexte que tout le chocolat se fera à Orbe.

Les ouvrières cigarières de la fabrique De Lavallaz, à Monthey, se sont organisées en syndicat, il y a six semaines.

Mais, M. De Lavallaz les a fait appeler et les a si bien traitées, que le lendemain la lettre suivante nous arriva:

Madame, je viens par ces quelques lignes vous annoncer que vous n'avez plus besoin de vous occuper de notre syndicat, car nous, ouvrières, nous nous sommes arrangées avec le patron qui a grandement accepté nos conditions, et il nous a méme mis devant des conditions que nous n'avions pas demandées. Nous retirons donc toutes nos sigatures.

Recevez nos salutations.

Les ouvrières de la fabrique de tabacs.

Cette lettre est suivie de huit signatures et porte l'entête imprimée de la fabrique.

Nos camarades verriers nous ont immédiatement envoyé des renseignements sur la situation des 22 autres adhérentes. Deux d'entre elles ont été congédiées sans motif — et les autres se sentent sous la même menace.

« La générosité est un industrieux emploi du désintéressement pour aller plutôt à un plus grand intérêt. »

Il faut en croire La Rochefoucauld — et il faut croire aussi que la générosité pour nos syndicats est une maladie d'enfant qu'il nous faut absolument traverser.

Vollaire à d'Argental, juillet 4766 : « L'homme en général est un animal bien làche, il voit tranquillement dévorer son prochain, et il semble content pourvu qu'on ne le dévore pas. »

Les camarades dont les adresses sont estroplées on qui n'ont même pas reçu leur journal, sont priés de bien vouloir nous avertir pour que nous puissions corriger nos listes d'expédition.

Les camarades qui désirent éviter les frais de remboursement sont avertis qu'ils peurent nous faire parcenir le prix d'abonnement et des paquets de numeros de propagande soit par mandats, soit par timbres-poste.

Les camarades qui veulent bien se charger de l'encaissement sont priés d'envoyer dans le courant du mois de juin tout l'argent qu'ils auront pu obtenir en indiquant exactement les noms des abonnés qui ont payé. Car aux premiers jours de juillet des remboursements seront envoyés à tous ceux pour lesquels l'argent n'aura pas été envoyé.

Inutile de dire que nous remercions chaleureusement nos camarades encaisseurs pour les frais et les peines qu'ils épargnent à l'Administration de l'Exploitée.

Lausanne (Etraz, 23). — Imprimerie des Unions ouvrières, à base communiste.

Un autre officier dit alors d'une voix qui tremblait : « Je meurs au champ d'honneur, dans un sentiment de profonde humiliation. Il est vrai, nous avons tous rempli notre devoir et peut-être était-il nécessaire de nous imposer ce devoir pour la patrie: mais quel malheur pour nous de n'avoir pas été appelés à un devoir plus élevé! Dans les jours de paix, comme nous étions fiers de notre situation, de notre importance! Mais que sommes-nous auprès de cette femme? Qu'est-ce que le vaste et atroce champ de carnage qui nous entoure, en comparaison du lieu sacré où un nouvel être est ne à la vie! Qu'il est sublime, le devoir confié par la nature à une femme! Elle sait, cette femme, que le plaisir la trompe, pour lui faire peut-être payer par la mort un court moment de joie; c'est en souriant qu'elle accepte sa tâche, mais c'est au milieu des tortures qu'elle l'accomplit! »

« Pauvre petite créature humaine, dit un troisième, qui avait tenu les yeux attachés sans relache sur l'enfant, que fais-tu ici parmi nous? Pleures-tu si désespérément, parce qu'il te déplait d'être entourée de meurtriers? Pauvre petit, toi aussi tu soras un jour forcé de faire précisément ce que nous avons fait! Certes, ce n'était pas ce que roulait ta mère en te mettant au monde, et c'est un bonheur pour elle d'avoir été prise par la mort avant de t'avoir vu faire à ton tour ce qu'elle nous a vus faire aujourd'hui.

Il n'en put dire davantage, et personne ne prononça d'autres paroles; mais tous, l'un après l'autre, prirent ensuite la main déjà froide de la morte, et y déposèrent un baiser respectueux et ému.

Au moment où le dernier des soldats agenouillés achevait de rendre cet hommage à la pauvre femme, une voiture d'ambulance s'approcha, et l'équipage, qui avait aperçu de loin, aux rayons de la lune, le groupe à secourir, plaça sur la voiture l'enfant vagissant et le cadavre de la mère.

Traduit de Vallemand de LYNKENS, par James Guillaume.

La force des opinions basées sur la logique, c'est que l'histoire leur donne raison.